



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

C2010-Direction générale des services VGP-Direction des finances VGP

DELIBERATION N° D.2024.10.3 du Conseil communautaire du 1 octobre 2024

- Diverses opérations portant sur les budgets principal et assainissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :**
- création d'une autorisation de programme (AP) pour les fonds de concours du retour incitatif 2024,**
 - modification des échéanciers de paiement de certaines AP,**
 - actualisation d'une AP (salle de concert de l'Ecole Lully-Vauban),**
 - pertes sur créances irrécouvrables,**
 - décision modificative n° 1 de l'exercice 2024 pour chacun des budgets.**

Date de la convocation : 24 septembre 2024

Date d'affichage : 2 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 76

Secrétaire de séance : Mme Lucie LONCLE DUDA

Rapporteur : M. Olivier DELAPORTE

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Martine SCHMIT, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard RIVAUD, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Arnaud HOURDIN, Mme Magali LAMIR, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Michel BANCAL, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Annick BOUQUET, M. Philippe PAIN, M. Erik LINQUIER, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Jean-François PEUMERY, M. Olivier LEBRUN, M. Luc WATTELLE, M. Marc TOURELLE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Pascal THEVENOT, Mme Violaine CHARPENTIER, Mme Dorothée BILGER, Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Sonia BRAU, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, M. Alain NOURISSIER, M. Emmanuel LION, M. Gilles CURTI, M. Pierre SOUDRY, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. François DE MAZIERES, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Anne-France SIMON, Mme Vanessa AUROY, Mme Lucie LONCLE DUDA, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, Mme Martine BELLIER, M. Henri LANCELIN, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Christine CARON, M. Patrice BERQUET, M. Christophe KONSDORFF, M. Kamel HAMZA, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Stéphane GRASSET, M. Jérémy DEMASSIET, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Elodie DEZECOT, M. Jacques ALEXIS, Mme Sophie TRINIAC, M. Moncef ELACHECHE, M. Philippe BENASSAYA, M. Benoît VIGNES

Absents excusés:

M. François DARCHIS, Mme Florence MELLOR, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Fabien BOUGLE, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU.

Mme Lydie DUCHON (pouvoir à Mme Sonia BRAU), Mme Jane-Marie HERMANN (pouvoir à Mme Christine CARON), Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE), Mme Emmanuelle DE CREPY (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Jocelyne HANNIER (pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à Mme Magali LAMIR), M. Benoît RIBERT (pouvoir à M. Christophe KONSDORFF), M. Jean-François BARATON (pouvoir à M. Luc WATTELLE), Mme Anne-Sophie BODARWE (pouvoir à M. Richard RIVAUD), M. Charles RODWELL (pouvoir à M. François DE MAZIERES), M. Richard DELEPIERRE (pouvoir à Mme Violaine CHARPENTIER).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu la nomenclature comptable et budgétaire M14 ;

Vu la délibération n° D.2024.04.5 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 2 avril 2024 relative au vote du budget primitif 2024 du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n° D.2024.04.7 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 2 avril 2024 relative à la création et à la révision annuelle des autorisations de programmes et des crédits de paiement (AP-CP) du budget principal,

Vu la délibération n° D.2024.04.8 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 2 avril 2024 relative à la création et à la révision annuelle des autorisations de programmes et des crédits de paiement (AP-CP) du budget assainissement,

Vu les décisions du Président de Versailles Grand Parc n°dP.2024.013 du 9 avril 2024, n°dP.2024.032 du 15 juillet 2024 et n°dP.2024.037 du 29 août 2024 relatifs aux décisions modificatives portant virement de crédits entre chapitres (hors charges de personnel) ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Cette délibération a cinq objets :

- voter une nouvelle autorisation de programme pour les fonds de concours liés au retour incitatif 2024,
- réviser le montant des crédits de paiement 2024 de certaines autorisations de programme (sans modification du montant de l'AP),
- modifier le montant d'une AP et son calendrier de CP (salle d'orchestre de l'école Lully-Vauban à Versailles)
- apurer les créances diverses à la demande du comptable public,
- et ajuster certaines prévisions budgétaires (DM1) du budget principal et du budget annexe assainissement.

L'autorisation de programme (AP) constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour la réalisation d'un programme d'investissement pluriannuelle. Corrélativement, les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Les AP-CP doivent faire l'objet d'une délibération séparée de celle du budget. Le mécanisme des autorisations de programme-crédits de paiement (AP-CP) permet ainsi une plus grande transparence des engagements pluriannuels de la collectivité.

Cette procédure offre l'avantage d'inscrire au budget, chaque année uniquement, les crédits qui seront réellement consommés, c'est-à-dire les CP.

□ Création d'une autorisation de programme pour les fonds de concours liés au retour incitatif de l'année 2024.

À la suite de la notification des montants de fiscalité, le Bureau communautaire a déterminé le 19 septembre 2024 que le montant du retour incitatif 2024 serait de 13 333 680 €, qui serait :

- versé sous forme d'une prise en charge du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 4 438 989 €,
- versé sous forme d'une augmentation des attributions de compensation pour 367 941 €,
- versé sous forme de fonds de concours d'investissement pour sous forme de fonds de concours d'investissement pour 8 526 750 €,

Il convient donc de voter une autorisation de programme pour les fonds de concours du retour incitatif 2024 d'un montant de 8 526 750 €.

Les décaissements seront étalés sur plusieurs exercices. L'échéancier des crédits de paiement (CP) révisé est indiqué dans le tableau ci-dessous :

AP N°	2024-003
Objet	Fonds de concours retour incitatif 2024
Chapitre	2024
CP 2024	
CP 2025	2 500 000,00 €
CP 2026	6 026 750,00 €
Montant voté de l'Autorisation de Programme	8 526 750,00 €

❑ **Révision des échéanciers de paiement de certaines AP :**

- **Révision de l'échéancier des crédits de paiement dans le cadre du montant de l'autorisation de programme n°2018-003 voté pour les fonds de concours du plan de développement intercommunal.**

Le Conseil communautaire a voté en 2018 une autorisation pour les fonds de concours lié au plan de développement intercommunal dont le montant a été révisé le 4 avril 2023 à 5 358 102,98 €.

Le Conseil communautaire a fixé le 2 avril 2024 l'échéancier des crédits de paiement suivant :

AP N°	2018-003
Objet	Fonds de concours Plan de développement intercommunal
Chapitre	204
CP réalisés avant 2024	4 598 872,98 €
CP 2024	402 000,00 €
CP 2025	357 230,00 €
CP 2026	
Montant voté de l'Autorisation de Programme	5 358 102,98 €
N° délib. et date de vote du montant de l'AP	D.2023.04.8 du 04/04/2023

Les décaissements sont plus élevés que prévus et le dernier fonds de concours sera versé sur 2024. Il est nécessaire d'ajouter 79 170 € de crédits de paiement supplémentaires sur 2024.

Il convient de réviser l'échéancier des crédits de paiement de la manière suivante :

AP N°	2018-003
Objet	Fonds de concours Plan de développement intercommunal
Chapitre	204
CP réalisés avant 2024	4 598 872,98 €
CP 2024	481 170,00 €
CP 2025	278 060,00 €
CP 2026	
Montant voté de l'Autorisation de Programme	5 358 102,98 €
N° délib. et date de vote du montant de l'AP	D.2023.04.8 du 04/04/2023

- Révision de l'échéancier des crédits de paiement dans le cadre du montant de l'autorisation de programme n°2020-001 voté pour les fonds de concours du retour incitatif 2020.

Le Conseil communautaire a voté le 6 octobre 2020 une autorisation de programme d'un montant de 2 677 198 € pour les fonds de concours du retour incitatif 2020.

Le Conseil communautaire a fixé le 2 avril 2024 l'échéancier des crédits de paiement suivant :

AP N°	2020-001
Objet	Fonds de concours retour incitatif 2020
Chapitre	204
CP réalisés avant 2024	2 410 774,00 €
CP 2024	242 000,00 €
CP 2025	24 424,00 €
CP 2026	
Montant voté de l'Autorisation de Programme	2 677 198,00 €
N° délib. et date de vote du montant de l'AP	D.2020.10.12 du 06/10/2020

Les décaissements sont plus élevés que prévus et le dernier fonds de concours sera versé sur 2024. Il est nécessaire d'ajouter 24 424 € de crédits de paiement supplémentaires sur 2024.

Il convient de réviser l'échéancier des crédits de paiement de la manière suivante :

AP N°	2020-001
Objet	Fonds de concours retour incitatif 2020
Chapitre	204
CP réalisés avant 2024	2 410 774,00 €
CP 2024	266 424,00 €
CP 2025	
CP 2026	
Montant voté de l'Autorisation de Programme	2 677 198,00 €
N° délib. et date de vote du montant de l'AP	D.2020.10.12 du 06/10/2020

- Révision de l'échéancier des crédits de paiement dans le cadre du montant de l'autorisation de programme n°2021-001 voté pour les fonds de concours du retour incitatif 2021.

Le Conseil communautaire a voté le 5 octobre 2021 une autorisation de programme d'un montant de 4 396 007 € pour les fonds de concours du retour incitatif 2021.

Le Conseil communautaire a fixé le 2 avril 2024 l'échéancier des crédits de paiement suivant :

AP N°	2021-001
Objet	Fonds de concours retour incitatif 2021
Chapitre	204
CP réalisés avant 2024	1 637 316,32 €
CP 2024	2 450 000,00 €
CP 2025	308 690,68 €
CP 2026	
Montant voté de l'Autorisation de Programme	4 396 007,00 €
N° délib. et date de vote du montant de l'AP	D.2021.10.4 du 05/10/2021

Les décaissements sont plus élevés que prévus. Il convient d'ajouter 283 659 € de crédits de paiement sur 2024 et de réviser l'échéancier des crédits de paiement de la manière suivante :

AP N°	2021-001
Objet	Fonds de concours retour incitatif 2021
Chapitre	204
CP réalisés avant 2024	1 346 969,32 €
CP 2024	2 733 659,00 €
CP 2025	315 378,68 €
CP 2026	
Montant voté de l'Autorisation de Programme	4 396 007,00 €
N° délib. et date de vote du montant de l'AP	D.2021.10.4 du 05/10/2021

- Révision de l'échéancier des crédits de paiement dans le cadre du montant de l'autorisation de programme n°2022-002 voté pour la vidéoprotection.

Le Conseil communautaire a voté le 5 avril 2022 une autorisation de programme d'un montant de 8 000 000 € pour la vidéoprotection, révisé à 10 000 000 € le 4 février 2024.

Le Conseil communautaire a fixé le 2 avril 2024 l'échéancier des crédits de paiement suivant :

AP N°	2022-002
Objet	Vidéoprotection phase 3
Chapitre	110
CP réalisés avant 2024	5 855 129,14 €
CP 2024	3 155 000,00 €
CP 2025	989 870,86 €
CP 2026	
Montant voté de l'Autorisation de Programme	10 000 000,00 €
N° délib. et date de vote du montant de l'AP	D.2022.04.6 du 05/04/2022

Des décaissements supplémentaires devraient intervenir sur 2024. Les crédits de paiement 2024 sont augmentés de 500 000 €.

Il convient de réviser l'échéancier des crédits de paiement de la manière suivante :

AP N°	2022-002
Objet	Vidéoprotection phase 3
Chapitre	110
CP réalisés avant 2024	5 855 129,14 €
CP 2024	3 655 000,00 €
CP 2025	489 870,86 €
CP 2026	
Montant voté de l'Autorisation de Programme	10 000 000,00 €
N° délib. et date de vote du montant de l'AP	D.2022.04.6 du 05/04/2022

- **Révision de l'échéancier des crédits de paiement dans le cadre du montant de l'autorisation de programme n°2023-002 voté pour les fonds de concours 2023.**

Le Conseil communautaire a voté le 3 octobre 2023 une autorisation de programme d'un montant de 7 231 624 € pour les fonds de concours dans le cadre du retour incitatif 2023/

Le Conseil communautaire a fixé le 2 avril 2024 l'échéancier des crédits de paiement suivant :

AP N°	2023-002
Objet	Fonds de concours retour incitatif 2023
Chapitre	204
CP réalisés avant 2024	
CP 2024	4 709 000,00 €
CP 2025	1 800 000,00 €
CP 2026	722 624,00 €
Montant voté de l'Autorisation de Programme	7 231 624,00 €
N° délib. et date de vote du montant de l'AP	D.2023.10.2 du 3/10/2023

Les décaissements sont plus faibles que prévus au vu des demandes de versement des communes.

Il est possible de réduire les crédits de paiement de l'exercice 2024 de 1 524 378,05 €. Il convient de réviser l'échéancier des crédits de paiement de la manière suivante :

AP N°	2023-002
Objet	Fonds de concours retour incitatif 2023
Chapitre	204
CP réalisés avant 2024	
CP 2024	3 184 621,95 €
CP 2025	1 800 000,00 €
CP 2026	2 247 002,05 €
Montant voté de l'Autorisation de Programme	7 231 624,00 €
N° délib. et date de vote du dernier montant de l'AP	D.2023.10.2 du 3/10/2023

- **Révision de l'échéancier des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°2024-002 voté pour l'aménagement des terrains familiaux.**

Le Conseil communautaire a voté le 7 février 2024 une autorisation de programme d'un montant de 1 800 000 € pour l'aménagement des terrains familiaux. Cette opération bénéficie de subventions à hauteur de 650 000 € provenant de l'Etat et du Comité des Jeux Olympiques (COJO).

Le Conseil communautaire a fixé le 2 avril 2024 l'échéancier des crédits de paiement suivant :

AP N°	2024-002
Objet	Aménagement de terrains familiaux
Chapitre	23
CP réalisés avant 2024	
CP 2024	1 000 000,00 €
CP 2025	750 000,00 €
CP 2026	50 000,00 €
Montant voté de l'Autorisation de Programme	1 800 000,00 €
N° délib. et date de vote du montant de l'AP	D.2024.02.12 du 7/02/2024

Des décaissements supplémentaires de 249 000 € sont prévus en 2024. Il convient de réviser l'échéancier des crédits de paiement de la manière suivante :

AP N°	2024-002
Objet	Aménagement de terrains familiaux
Chapitre	23
CP réalisés avant 2024	
CP 2024	1 249 000,00 €
CP 2025	551 000,00 €
CP 2026	
Montant voté de l'Autorisation de Programme	1 800 000,00 €
N° délib. et date de vote du montant de l'AP	D.2024.02.12 du 7/02/2024

Révision du montant de l'autorisation de programme et de l'échéancier des crédits de paiement dans le cadre du montant de l'autorisation de programme n°2022-005 voté pour la salle d'orchestre du Conservatoire à Rayonnement Régional dans l'école Lully-Vauban.

Le Conseil communautaire a voté le 29 novembre 2022 une autorisation de programme d'un montant de 1 154 530 € pour la construction d'une salle d'orchestre pour le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc à l'école Lully-Vauban.

Cette opération bénéficie d'une subvention du Conseil départemental des Yvelines de 430 000 €.

Le Conseil communautaire a fixé le 2 avril 2024 l'échéancier des crédits de paiement suivant :

AP N°	2022-005
Objet	Salle orchestre CRR école Lully-Vauban
Chapitre	21
CP réalisés avant 2024	472 270,95 €
CP 2024	654 530,00 €
CP 2025	27 729,05 €
CP 2026	
Montant voté de l'Autorisation de Programme	1 154 530,00 €
N° délib. et date de vote du montant de l'AP	D.2022.11.9 du 29/11/2022

Il est nécessaire de réévaluer le montant de l'AP de 158 470 € pour tenir compte des surcoûts liés aux prolongations de chantier engendrées par les défaillances d'entreprises (changement du menuisier extérieur, dépôt de bilan de l'électricien).

Des décaissements supplémentaires devraient intervenir sur 2024. Les crédits de paiement 2024 sont augmentés de 186 199,05 €.

Il convient de réviser l'échéancier des crédits de paiement de la manière suivante :

AP N°	2022-005
Objet	Salle orchestre CRR école Lully- Vauban
Chapitre	21
CP réalisés avant 2024	472 270,95 €
CP 2024	840 729,05 €
CP 2025	
CP 2026	
Montant voté de l'Autorisation de Programme	1 313 000,00 €
N° délib. et date de vote du montant de l'AP	D.2022.11.9 du 29/11/2022

Pertes sur créances irrécouvrables : admission en non-valeur et créances éteintes

Le comptable public de la trésorerie de Versailles Municipale a fait parvenir à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc deux listes de titres de recettes irrécouvrables.

Le montant des recettes irrécouvrables est d'un montant conséquent cette année, bien que les taux de recouvrement des produits locaux par le comptable public soient d'un bon niveau (98,7 % ces trois dernières années).

La première liste porte sur l'admission en non-valeur de plusieurs titres de la redevance spéciale des déchets non ménagers émis en 2016 et de 2020 à 2024 pour un montant total de 16 123,96 € sur le budget principal.

Il est rappelé que l'admission en non-valeur est une mesure d'apurement comptable qui consiste à abandonner les créances qui se révèlent irrécouvrables malgré les poursuites et les actions engagées (personnes disparues, liquidation judiciaire, surendettement...). Leur recouvrement peut être repris à tout moment si un élément nouveau sur la situation du débiteur est ajouté au dossier.

La deuxième liste porte sur les créances éteintes pour des titres de la redevance spéciale des déchets non ménagers émis sur le budget principal sur les exercices 2017 à 2024 pour un montant total de 15 870,57 €. Les créances éteintes s'imposent à la collectivité à la suite d'une procédure de surendettement, lorsque plus aucune action de recouvrement n'est possible.

Décision Modificative n°1 :

• Décision Modificative n°1 de l'exercice 2024 du budget principal.

Il convient, par la présente délibération, d'approuver la décision modificative n° 1 (DM1) de l'exercice budgétaire 2024 du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Elle intervient après l'adoption :

- du budget primitif 2024, par délibération du 2 avril 2024,
- des décisions du Président modifiant les crédits entre chapitres budgétaires (hors charges de personnel) conformément à la délégation consentie par le Conseil communautaire lors du vote du budget primitif.

6 modifications de crédits entre chapitres budgétaires ont été prises par décision du Président :

Virement entre chapitre	Motif	Décision n°
n°1	correction d'une erreur de chapitre	dP.2024.013 du 9/04/2024
n°2	avance à la SAFER pour préempter un terrain aux Loges-en-Josas	dP.2024.032 du 15/07/2024
n°3	complément études circulations douces	dP.2024.032 du 15/07/2024
n°4	augmentation participation en actions à la SEM Versailles Habitat (délibération n° D.2024.06.10 du 25/06/2024)	dP.2024.032 du 15/07/2024
n°5	écritures comptables sans impact financier pour solder l'opération sous mandat n°12 : piste cyclable rue de la Porte de Buc	dP.2024.037 du 29/08/2024
n°6	écritures comptables sans impact financier pour solder l'opération sous mandat n°12 : piste cyclable rue de la Porte de Buc	dP.2024.037 du 29/08/2024

La DM n°1 s'équilibre sans modification de l'inscription d'emprunt.

L'ensemble des modifications budgétaires de la DM n°1 sont les suivantes :

1°) Une réduction des recettes de fonctionnement de 3 200 000 €

Il convient de réduire de 3 200 000 € le produit des taxes de séjour additionnelles collectées par Versailles Grand Parc pour le compte des organismes (Ile de France Mobilités, Société des Grands Projets, Département de l'Essonne).

Une nouvelle procédure comptable a été mise en place avec le comptable public début juin pour la collecte des taxes de séjour additionnelles. Celles-ci ne sont plus comptabilisées dans le budget de Versailles Grand Parc, mais conservées sur un compte d'attente du comptable public. Elles sont reversées aux organismes par un ordre de paiement de l'ordonnateur sans aucun mandatement. Cette procédure existe depuis 2020, mais est restée méconnue dans plusieurs départements.

2°) Une réduction des dépenses de fonctionnement de 3 200 000 €

La réduction des dépenses de fonctionnement de 3 200 000 € se compose de :

- la réduction des reversements de la taxe de séjour additionnelle: - 3 200 000 €
- l'augmentation des charges de personnel liées à la mutualisation : + 86 000 €
- l'augmentation des remboursements de frais généraux liés à la mutualisation : + 14 000 €
- l'inscription d'une enveloppe complémentaire pour provisions comptables (variation de la TVA, créances douteuses, contentieux éventuels) : + 1 084 000 €
- la réduction de la contribution au FPIC suite à la notification du montant 2024 et du calcul du retour incitatif : - 1 184 000 €
- l'augmentation des dotations aux amortissements : + 650 000 €
- la réduction du virement vers la section d'investissement : - 650 000 €.

3°) Une augmentation des recettes d'investissement de 400 000 €

Les ajustements ne portent que sur les recettes d'ordre :

- la réduction du virement vers la section d'investissement : - 650 000 €
- l'augmentation des amortissements : + 650 000 €
- l'inscription de crédits pour gérer écritures d'ordre liées aux avances des marchés publics et l'intégration des frais d'études : + 400 000 €

4°) Une augmentation des dépenses d'investissement de 400 000 €

En dépense, il est inscrit des crédits supplémentaires hors AP pour 601 926 € :

- l'inscription de crédits pour gérer écritures d'ordre liées aux avances des marchés publics et l'intégration des frais d'études : + 400 000 €
- le fonds de concours attribué à Bougival pour l'aménagement de la Maison Berthe Morisot qui accueillera l'office de tourisme et des congrès de Versailles Grand Parc : + 156 926 €,
- le renouvellement des copieurs : + 45 000 €

Les crédits liées aux AP votées sont réduits de 201 926 € avec des augmentations de crédits de paiement de certaines AP compensées par la baisse des crédits de paiement d'une AP :

- la réduction des fonds de concours liés au retour incitatif 2023 : - 1 524 378,05 €,
- l'augmentation des fonds de concours liés au plan de développement intercommunal : + 79 170 €
- l'augmentation des fonds de concours liés au retour incitatif 2020 : + 24 424 €
- l'augmentation des fonds de concours liés au retour incitatif 2021 : + 283 659 €
- l'augmentation de la salle d'orchestre du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) à l'école Lully-Vauban : + 186 199,05 €,
- l'augmentation de la vidéoprotection : + 500 000 €
- l'augmentation des terrains familiaux : + 249 000 €

Une opération valant chapitre budgétaire est créée (opération d'équipement n°113) pour faciliter la gestion comptable des travaux de requalification de la zone d'activité économique de Buc-Les Loges. Le montant des crédits de paiement de cette AP n'est pas modifié.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la DM1 du budget principal de Versailles Grand Parc pour l'exercice budgétaire 2024.

• **Décision Modificative n°1 de l'exercice 2024 du budget assainissement**

Il convient, par la présente délibération, d'approuver la décision modificative n° 1 (DM1) de l'exercice budgétaire 2024 du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Elle intervient après l'adoption du budget primitif 2024, par délibération du 2 avril 2024,

La DM n°1 s'équilibre sans modification de l'inscription d'emprunt.

L'ensemble des modifications budgétaires de la DM n°1 sont les suivantes :

1°) Deux modifications en section de fonctionnement neutres budgétairement

Il s'agit du transfert de 47 500 € du chapitre des charges à caractère général (-10 000 €) au profit :

- du chapitre des charges de personnel pour couvrir la régularisation des dépenses de mutualisation de l'année 2023 (+10 000 €),
- du chapitre des charges exceptionnelles pour continuer à reverser les aides de l'Agence de l'Eau aux propriétaires d'assainissement non collectif (+37 500 €)

2°) Une augmentation des recettes d'investissement de 278 433,51 €

Les ajustements portent :

- sur l'inscription de la subvention de l'Agence de l'Eau pour les travaux réalisés sous l'A12 à Bois d'Arcy : + 178 433,51 €,
- sur les crédits pour les écritures d'ordre des avances des marchés publics : + 100 000 €

3°) Une augmentation des dépenses d'investissement de 278 433,51 €

Les ajustements consistent :

- à inscrire 100 000 € pour passer les écritures d'ordre des avances des marchés publics,
- à augmenter de 946 078,60 € les crédits de paiement 2024 liés à l'autorisation de programme n°2022-001A pour permettre notamment de rembourser Hydreaulys des travaux réalisés sous l'A12 à Bois d'Arcy en 2019-2020.
- à réduire de 767 645,09 € les crédits de paiement 2024 liés à l'autorisation de programme n°2024-001A au vu de l'avancement des décaissements par rapport aux crédits votés.

Le détail complet des modifications des crédits de paiement 2024 par opération affectée est présentée dans la colonne commentaires en fin de délibération. Les crédits sont simplement différés sur l'exercice suivant.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la DM1 du budget assainissement de Versailles Grand Parc pour l'exercice budgétaire 2024.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) de créer l'autorisation de programme (AP) n°2024-003 relative aux fonds de concours liés au retour incitatif 2024 d'un montant de 8 526 750 € ;
- 2) d'augmenter le montant de l'AP n°2022-005 relative à la salle d'orchestre du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) à l'école Lully-Vauban de 158 470 €, soit

un montant révisé de 1 313 000 €.

- 3) de modifier les échéanciers des crédits de paiement 2024 (CP) liés aux AP n°2018-003 : « Fonds de concours plan de développement intercommunal », n°2020-001 : « Fonds de concours retour incitatif 2020 », n°2021-001 : « Fonds de concours retour incitatif 2021 », n°2022-002 : « Vidéoprotection phase 3 », n°2022-005 : « Salle d'orchestre du CRR Ecole Lully-Vauban », n°2023-002 : « Fonds de concours retour incitatif 2023 » et n°2024-002 : « Aménagement des terrains familiaux »
- 4) d'indiquer le nouvel échéancier prévisionnel en euros suivant pour l'ensemble des AP-CP et AE-CP de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

AP N°	2016-003	2017-006	2018-003	2019-001
Objet	Echangeur A86	Piste cyclable vallée de la Bièvre	Fonds de concours Plan de développement intercommunal	Fibre optique : liaison entre les mairies
Chapitre	204	23	204	1219
CP réalisés avant 2024	188 798,88 €	2 065 959,61 €	4 598 872,98 €	4 503 377,10 €
CP 2024	296 954,00 €	0,00 €	481 170,00 €	2 850 000,00 €
CP 2025	200 247,12 €	114 040,39 €	278 060,00 €	146 622,90 €
CP 2026				
Montant voté de l'Autorisation de Programme	686 000,00 €	2 180 000,00 €	5 358 102,98 €	7 500 000,00 €
N° délib. et date de vote du dernier montant de l'AP	D.2022.04.6 du 05/04/2022	D.2022.06.4 du 29/06/2022	D.2023.04.8 du 04/04/2023	D.2024.04.7 du 2 avril 2024
AP N°	2020-001	2020-002	2020-005	2021-001
Objet	Fonds de concours retour incitatif 2020	Création halte allée royale de Villepreux tram 13	Moulin de Saint Cyr	Fonds de concours retour incitatif 2021
Chapitre	204	204	23	204
CP réalisés avant 2024	2 410 774,00 €	1 314 867,99 €	7 587 768,62 €	1 346 969,32 €
CP 2024	266 424,00 €	1 185 132,01 €	100 000,00 €	2 733 659,00 €
CP 2025			1 412 231,38 €	315 378,68 €
CP 2026				
Montant voté de l'Autorisation de Programme	2 677 198,00 €	2 500 000,00 €	9 100 000,00 €	4 396 007,00 €
N° délib. et date de vote du dernier montant de l'AP	D.2020.10.12 du 06/10/2020	D.2020.03.6 du 03/03/2020	D.2021.11.1 du 30/11/2021	D.2021.10.4 du 05/10/2021
AP N°	2021-002	2021-003	2022-001	2022-002
Objet	Schéma directeur d'assainissement et des eaux pluviales	Allée royale de Villepreux	Fonds de concours retour incitatif 2022	Vidéoprotection phase 3
Chapitre	20	612	204	110
CP réalisés avant 2024	1 188 709,03 €	1 402 618,81 €	2 571 037,00 €	5 855 129,14 €
CP 2024	651 630,00 €	550 000,00 €	1 000 000,00 €	3 655 000,00 €
CP 2025	359 660,97 €	547 381,19 €	316 406,00 €	489 870,86 €
CP 2026				
Montant voté de l'Autorisation de Programme	2 200 000,00 €	2 500 000,00 €	3 887 443,00 €	10 000 000,00 €
N° délib. et date de vote du dernier montant de l'AP	D.2021.11.1 du 30/11/2021	D.2021.11.1 du 30/11/2021	D.2022.06.4 du 29/06/2022	D.2024.04.7 du 2 avril 2024

AP N°	2022-003	2022-004	2022-005	2022-006
Objet	Office de tourisme intercommunal à Versailles	Soutien agriculture urbaine et périurbaine	Salle orchestre CRR école Lully-Vauban	Fonds de concours travaux école de musique La Celle St Cloud
Chapitre	112	204	21	204
CP réalisés avant 2024	3 075 260,53 €	60 342,00 €	472 270,95 €	
CP 2024	1 000 000,00 €	60 000,00 €	840 729,05 €	
CP 2025	624 739,47 €	70 000,00 €		227 500,00 €
CP 2026		709 658,00 €		
Montant voté de l'Autorisation de Programme	4 700 000,00 €	900 000,00 €	1 313 000,00 €	227 500,00 €
N° délib. et date de vote du dernier montant de l'AP	D.2024.04.7 du 2 avril 2024	D.2022.06.4 du 29/06/2022	D.2022.11.9 du 29/11/2022	D.2022.11.9 du 29/11/2022
AP N°	2023-001	2023-002	2024-001	2024-002
Objet	Travaux eaux pluviales 2023	Fonds de concours retour incitatif 2023	Requalification ZAE de Buc-Les Loges	Aménagement de terrains familiaux
Chapitre	21	204	113	23
CP réalisés avant 2024	292 508,10 €			
CP 2024	1 758 000,00 €	3 184 621,95 €	200 000,00 €	1 249 000,00 €
CP 2025	1 000 000,00 €	1 800 000,00 €	3 000 000,00 €	551 000,00 €
CP 2026	449 491,90 €	2 247 002,05 €	2 920 000,00 €	
Montant voté de l'Autorisation de Programme	3 500 000,00 €	7 231 624,00 €	6 120 000,00 €	1 800 000,00 €
N° délib. et date de vote du dernier montant de l'AP	D.2023.04.8 du 04/04/2023	D.2023.10.2 du 3/10/2023	D.2024.02.12 du 7/02/2024	D.2024.02.12 du 7/02/2024
AP N°	2024-003			TOTAL AP
Objet	Fonds de concours retour incitatif 2024			
Chapitre	204			
CP 2024				22 062 320,01 €
CP 2025	2 500 000,00 €			13 953 138,96 €
CP 2026	6 026 750,00 €			12 352 901,95 €
Montant voté de l'Autorisation de Programme	8 526 750,00 €			87 303 624,98 €

AE N°	n°2022-001
Objet	Participation à l'habitat social à Noisy-le-Roi
Chapitre	
CP réalisés avant 2024	
CP 2024	
CP 2025	
CP 2026	490 000,00 €
Montant voté de l'Autorisation d'Engagement	490 000,00 €
N° délib. et date de vote du montant de l'AE	D.2022.04.6 du 05/04/2022

- 5) d'admettre en non-valeur les titres liés à la redevance spéciale des déchets émis en 2016 et de 2020 à 2024 pour un montant de 16 123,96 € sur le budget principal ;
- 6) d'éteindre les créances liées à la redevance spéciale des déchets non ménagers d'un montant total de 15 870,57 € au titre des exercices 2017 à 2024 sur le budget principal ;
- 7) d'adopter la décision modificative n° 1 du budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour 2024, voté par chapitre, telle que présentée dans la maquette réglementaire* annexée et en synthèse dans le tableau ci-dessous ;

Décision modificative n°1 année 2024 du budget principal de VGP							Dépenses	Recettes	Commentaires
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT							-3 200 000,00 €	-3 200 000,00 €	
Chap.	Article	Fonc.	Gest.	Dest.	Decl. Dir°				
TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES SECTION FONCTIONNEMENT							-3 200 000,00 €	-3 200 000,00 €	
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT							-3 200 000,00 €		
Chap. 012 : Charges de personnel							14 000,00 €		
011	62875	020	B1400		MUT	Remboursement de frais à une commune membre du groupement de fiscalité propre	14 000,00 €		Contrôle de gestion : complément pour le remboursement des frais de gestion de la mutualisation due à la Ville de Versailles lié à la régularisation 2023
Chap. 012 : Charges de personnel							86 000,00 €		
012	6215	020	B1400		MUT	Personnel affecté par la commune membre du groupement de fiscalité propre	86 000,00 €		Contrôle de gestion : complément pour la mutualisation due à la Ville de Versailles lié à la régularisation 2023
Chap. 014 : Reversements de fiscalité							-4 384 000,00 €		
014	739178	01	C2270		TS-IDFM	Titres annulés sur exercice antérieur	-3 200 000,00 €		Finances : le reversement des taxes additionnelles à la taxe de séjour ne donne plus lieu à des écritures budgétaires
014	7392221	01	C2010			Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales	-1 184 000,00 €		Finances : réduction des crédits suite à la notification du FPIC 2024 et du calcul du retour incitatif
Chap. 68 : Dotations aux provisions							1 084 000,00 €		
68	6817	7212	C2010			Dotations aux provisions pour dépréciation d'actifs	84 000,00 €		Finances : provision pour créances douteuses (>2 ans) liées à la redevance spéciale
68	6815	01	C2010			Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	1 000 000,00 €		Finances : provision pour contentieux éventuels, diminution de la TVA
Chap. 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections							650 000,00 €		
042	6811	01	C2010			Dotations aux amortissements	650 000,00 €		Finances : complément pour l'amortissement comptable
Chap. 023 : Virement à la section d'investissement							-650 000,00 €		
023	023	01	C2010			Virement à la section d'investissement	-650 000,00 €		
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT								-3 200 000,00 €	
Chap. 731 : Fiscalité locale								-3 200 000,00 €	
73	731722	01	C2270		TS-IDFM	Taxe additionnelle à la taxe de séjour		-3 100 000,00 €	Finances : les taxes additionnelles à la la taxe de séjour ne sont plus comptabilisées dans le budget de VGP
73	731722	01	C2270		TS-SGP	Taxe additionnelle à la taxe de séjour		-100 000,00 €	Finances : les taxes additionnelles à la la taxe de séjour ne sont plus comptabilisées dans le budget de VGP

SECTION D'INVESTISSEMENT								Dépenses		Commentaires
TOTAL PROPOSITIONS AUTORISATIONS DE PROGRAMME PLURIANNUELLES								8 685 150,00 €		
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT								0,00 €		
Chapitre	Article	Fonction	Gest.	Dest.	Programme	AP n°				
						2022-005	Salle d'orchestre du CRR à l'école Lully-Vauban	158 400,00 €		Culture : ajustement de l'AP de la salle d'orchestre Lully-Vauban suite aux surcoûts liés à des défaillances d'entreprises. Montant révisé à 1 312 930 €.
						2024-003	Fonds de concours retour incitatif 2024	8 526 750,00 €		Finances : décision du Bureau du 19/09/2024
								Dépenses	Recettes	
TOTAL PROPOSITIONS NOUVELLES CREDITS DE PAIEMENT D'INVESTISSEMENT								400 000,00 €	400 000,00 €	
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT								0,00 €		
Chapitre	Article	Fonction	Gest.	Dest.	Programme	AP n°				
Chapitre 204 : Subventions d'équipement								-980 199,05 €		
204	2041412	01	C2010		AFONCOM095	2018-003	Subvention d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre pour des bâtiments	79 170,00 €		Finances : complément pour les fonds de concours du plan de développement intercommunal dans le cadre de l'AP votée
204	2041412	01	C2010		AFONCOMR20	2020-001	Subvention d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre pour des bâtiments	24 424,00 €		Finances : complément pour les fonds de concours du retour incitatif 2020 dans le cadre de l'AP votée
204	2041412	01	C2010		AFONCOMR21	2021-001	Subvention d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre pour des bâtiments	283 659,00 €		Finances : complément pour les fonds de concours du retour incitatif 2021 dans le cadre de l'AP votée
204	2041412	01	C2010		AFONCOMR23	2023-002	Subvention d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre pour des bâtiments	-1 524 378,05 €		Finances : réduction des crédits pour les fonds de concours du retour incitatif 2023 au vu des demandes de versement dans le cadre de l'AP votée
204	2041412	633	C2270		AFONCOM098		Subvention d'équipement aux communes membres du groupement à fiscalité propre pour des bâtiments	156 926,00 €		Tourisme : fonds de concours à Bougival pour l'accueil de l'office de tourisme à la Maison Berthe Morisot
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles								186 199,05 €		
21	217318	311	C2260		ADEPUR094	2022-005	Autres bâtiments publics mis à disposition	186 199,05 €		Culture : crédits de paiement supplémentaires pour la salle d'orchestre à Lully-Vauban dans le cadre de l'AP votée. Montant de l'AP révisée.
Chapitre 23 : Installations en cours								49 000,00 €		
23	2315	501	C2110		ADEPUR094	2024-002	Installations en cours	249 000,00 €		Aménagement : crédits de paiement supplémentaires dans le cadre de l'AP votée pour les terrains familiaux
23	2317	60	C2150		AAMUR142	2024-001	Travaux en cours sur terrains mis à disposition	-200 000,00 €		Développement économique : transfert des crédits de paiement pour la requalification de la ZAE de Buc vers une opération valant chapitre
Opération-chapitre 918 : Informatique VGP								45 000,00 €		
918	21838	020	B1300		CANNUEL181		Autres matériels informatiques	45 000,00 €		Administration générale : renouvellement des copieurs non prévu au budget
Opération-chapitre 113 : Requalification ZAE de Buc								200 000,00 €		
113	2031	60	C2150		AAMUR142	2024-001	Frais d'études	200 000,00 €		Développement économique : création d'une opération valant chapitre pour plus de souplesse budgétaire pour la requalification de la ZAE de Buc
Opération-chapitre 110 : Vidéoprotection								500 000,00 €		
110	2152	10	C240001		AAMUR139	2022-002	Installations de voirie	500 000,00 €		Vidéoprotection : complément de crédits de paiement dans le cadre de l'AP votée
Chapitre 041 : Opérations d'ordre à l'intérieur de la section								400 000,00 €		
041	2317	01	C2010				Avances versées à la commande d'un marché public	400 000,00 €		Finances : complément pour la gestion comptable des avances des marchés publics

RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT							400 000,00 €	
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement							-650 000,00 €	
021	021	01	C2010			Virement de la section de fonctionnement	-650 000,00 €	
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections							650 000,00 €	
040	28152	01	C2010			Amortissement des installations de voirie	650 000,00 €	Finances : complément amortissement du réseau de vidéoprotection/fibre optique
Chapitre 041 : Opérations d'ordre à l'intérieur de la section							400 000,00 €	
041	238	01	C2010			Avances versées à la commande d'un marché public	100 000,00 €	Finances : complément pour la gestion comptable des avances des marchés publics
041	2087	01	C2010			Frais d'insertion et d'études mis à disposition	300 000,00 €	Finances : opération comptable d'intégration des frais d'études dans le coût des travaux

- 8) d'adopter la décision modificative n° 1 du budget annexe assainissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour 2024, voté par chapitre, telle que présentée dans la maquette règlementaire* annexée et en synthèse dans le tableau ci-dessous ;

Décision modificative n°1 année 2024 du budget annexe assainissement de VGP									
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
							Dépenses	Recettes	Commentaires
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT							0,00 €	0,00 €	
Chap.	Article	Gest.	Dest.	Localisation					
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT							0,00 €		
Chap. 011 : Charges à caractère général							-47 500,00 €		
011	61523	C2500				Entretien, réparation des réseaux	-47 500,00 €		Cycle de l'eau : réduction des crédits au vu du réalisé
Chap. 012 : Charges de personnel							10 000,00 €		
012	6215	B1210				Personnel affecté par la collectivité de rattachement	10 000,00 €		Ressources Humaines : complément pour financer la régularisation de la mutualisation 2023
Chap. 67 : Charges exceptionnelles							37 500,00 €		
67	6742	C2500				Personnel affecté par la collectivité de rattachement	37 500,00 €		Cycle de l'eau : reversement des aides de l'Agence de l'Eau aux propriétaires d'assainissement non collectif

Décision modificative n°1 année 2024 du budget annexe assainissement de VGP										
SECTION D'INVESTISSEMENT										
							Dépenses	Recettes	Commentaires	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT							278 433,51 €	278 433,51 €		
Chap.	Article	Gest.	Dest.	Localisation	Programme	AP n°				
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT							178 433,51 €			
Opération-chapitre 2001 : Travaux d'assainissement							178 433,51 €			
2001	217532	C2500		22	OP2001	2022-001A	Réseaux d'assainissement mis à disposition	1 426 078,60 €		Cycle de l'eau : complément de crédits dans le cadre de l'AP travaux 2022 pour payer les travaux sous l'A12 à Hydreaulys
2001	217532	C2500		12	OP2208	2022-001A	Réseaux d'assainissement mis à disposition	-210 000,00 €		Cycle de l'eau : réduction des crédits de paiement ttx Chemin de halage à Bougival (à payer en 2025)
2001	217532	C2500		11	OP2103	2022-001A	Réseaux d'assainissement mis à disposition	-270 000,00 €		Cycle de l'eau : réduction des crédits de paiement ttx rues de l'Espérance à Versailles (à payer en 2025)
2001	217532	C2500		12	OP2405	2024-001A	Réseaux d'assainissement mis à disposition	-88 000,00 €		Cycle de l'eau : réduction des crédits de paiement ttx extension de réseau zone carrières Drionne-Louvecienne à Bougival (à payer en 2025)
2001	217532	C2500		12	OP2408	2024-001A	Réseaux d'assainissement mis à disposition	-101 000,00 €		Cycle de l'eau : réduction des crédits de paiement ttx poste de refoulement à Bougival (à payer en 2025)
2001	217532	C2500		32	OP2409	2024-001A	Réseaux d'assainissement mis à disposition	-135 000,00 €		Cycle de l'eau : réduction des crédits de paiement ttx Sente de la Genévière à Buc (à payer en 2025)
2001	217532	C2500		11	OP2410	2024-001A	Réseaux d'assainissement mis à disposition	-260 000,00 €		Cycle de l'eau : réduction des crédits de paiement ttx rue Royale à Versailles (à payer en 2025)
2001	217532	C2500		11	OP2411	2024-001A	Réseaux d'assainissement mis à disposition	-130 000,00 €		Cycle de l'eau : réduction des crédits de paiement ttx dévoiement canalisation DN300 aur OA24 ligne 18 à Versailles (à payer en 2025)
2001	217532	C2500		16	OP2402	2024-001A	Réseaux d'assainissement mis à disposition	-53 645,09 €		Cycle de l'eau : réduction des crédits de paiement ttx rue Gabriel Péri à Viroflay (à payer en 2025)
Chapitre 041 : Opérations d'ordre à l'intérieur de la section							100 000,00 €			
041	217532	C2500					Avances versées à la commande d'un marché public	100 000,00 €	Avances versées à la commande d'un marché public	Finances : complément pour la gestion comptable des avances des marchés publics
RECETTES REELLE D'INVESTISSEMENT								178 433,51 €		
Chapitre 13 : Subventions d'investissement								178 433,51 €		
13	13111			22	OP2001		Subventions de l'Agence de l'Eau		178 433,51 €	Cycle de l'eau : subvention de l'Agence de l'ea pour les ttx sous l'A12 à Bois d'Arcy
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT								100 000,00 €		
Chapitre 041 : Opérations d'ordre à l'intérieur de la section								100 000,00 €		
041	238	C2010					Avances versées à la commande d'un marché public		100 000,00 €	Finances : complément pour la gestion comptable des avances des marchés publics

- 9) de modifier les échéanciers des crédits de paiement 2024 (CP) liés aux AP n°2022-001A : « Travaux d'assainissement 2022 », n°2024-001A : « Travaux d'assainissement 2024 » ;

AP N°	2022-001A	2023-001A	2024-001A
Objet	Travaux d'assainissement 2022	Travaux d'assainissement 2023	Travaux d'assainissement 2024
CP 2024 / BP 2024	946 078,60 €	0,00 €	-767 645,09 €
CP 2025	-946 078,60 €	0,00 €	767 645,09 €
CP 2026	0,00 €	0,00 €	0,00 €

10) d'indiquer le nouvel échéancier prévisionnel en euros suivant pour l'ensemble des AP-CP du budget assainissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :

AP N°	2022-001A	2023-001A	2024-001A	Total CP par exercice
Objet	Travaux d'assainissement 2022	Travaux d'assainissement 2023	Travaux d'assainissement 2024	
CP réalisés avt 2024	4 719 880,41 €	624 373,02 €		5 344 253,43 €
CP 2024	3 199 198,19 €	2 750 000,00 €	1 017 354,91 €	6 966 553,10 €
CP 2025	1 680 921,40 €	3 025 626,98 €	2 814 645,09 €	7 521 193,47 €
CP 2026			650 000,00 €	650 000,00 €
Montant voté de l'Autorisation de Programme	9 600 000,00 €	6 400 000,00 €	4 482 000,00 €	20 482 000,00 €

Le montant des CP réalisés avant 2024 de l'AP 2023-001A était erroné d'un euro dans le tableau de la délibération n°D.2024.04.8 du 2 avril 2024.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 56

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 68 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.